



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*(Article L 2121-10 du Code Général
des Collectivités Territoriales)*

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

le JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020 à 19 heures 30.

Affiché, le 4 Septembre 2020.

La séance sera publique dans le respect des gestes barrières et de distanciation physique.

ORDRE DU JOUR

Session-----ordinaire

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 Juin 2020,
- Personnel Communal : modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi à temps non complet,
- Budget Communal 2020 : décision modificative n° 1,
- Désignation d'un représentant de la Commune à la CLECT de Vienne Condrieu Agglomération,
- Désignation d'un correspondant Défense,
- Désignation d'un représentant au comité de bassin du Syndicat Isérois des rivières Rhône aval,
- Rapport d'activités 2019 de Vienne Condrieu Agglomération,
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.